

MOTION **F.O.-DGFIP 66** AU CDAS DU 24/03/2011

Le Syndicat **F.O.-DGFIP 66** fait part de l'inquiétude des personnels de certaines délégations départementales des services sociaux après la diffusion de messages venant de la Sous-Direction de l'Action Sociale les informant d'une réforme de l'organisation de l'action sociale.

La réorganisation des délégations départementales de l'action sociale était à l'ordre du jour du groupe de travail du CNAS du 1^{er} mars 2011.

Tout en affirmant vouloir « *préserver un guichet de proximité ainsi qu'un dialogue social au niveau départemental* », le Secrétariat Général des Ministères profite du passage de la gestion des crédits déconcentrés dans CHORUS pour restructurer les délégations départementales en les régionalisant.

C'est ainsi que l'Administration a décidé de créer des plates-formes régionales de l'Action Sociale sous l'autorité d'un « chef de support » nommé par le Secrétariat Général et non plus élu comme le sont aujourd'hui les Délégués Départementaux.

Cette nouvelle organisation n'avait jamais été présentée aux Organisations Syndicales.

Il apparaît pourtant que le transfert de missions et tâches des délégations vers cette plate-forme est imminent, entraînant ainsi une perte d'activité importante des délégations départementales. Celles-ci ne géreront dorénavant que le Budget d'Initiative Locale (BIL), organiseront les travaux du CDAS et assureront un semblant d'information des agents.

Selon l'Administration, certains points concernant l'accompagnement administratif des personnels médicaux et du service social devraient être également simplifiés et réorganisés autour des coordonnateurs régionaux.

Derrière cette orientation, c'est la question des moyens qui est posée.

Si cette nouvelle organisation était validée, elle se traduirait par une « ré allocation des moyens humains », en clair des emplois seront supprimés. Le Secrétariat Général annonce déjà que cette ré allocation se fera de façon progressive, sur la base des départs à la retraite et des opportunités d'évolution ou de réintégration qui pourront être offertes aux agents concernés.

En clair, C'est un véritable **plan social** que vous qualifiez de « *ré allocation des moyens* » qui est en cours : la grande majorité des délégations va être constituée du seul délégué et les assistants de délégations devront soit réintégrer, soit rejoindre le chef lieu de région.

Localement, le départ de notre déléguée des services sociaux pourrait donc être un motif de réduction des personnels.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP 66** condamne cette « réorganisation – destruction » du réseau des délégations départementales et apporte son soutien plein et entier aux personnels des délégations.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP 66** dénonce cette régionalisation qui n'a pour but que d'économiser des emplois et qui entraînera une régression de l'action sociale ministérielle.

Les agents de la DGFIP, ni épargnés par la crise économique dans leur vie personnelle, ni épargnés par les restructurations des réseaux dans leur vie professionnelle, ne peuvent imaginer des services sociaux réduits à un simple guichet départemental. Encore une fois, ce sont les agents qui seront les victimes de cette restructuration.